



Paris, le 4 janvier 2008 - N° 3/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Surveillance Médicale des Risques professionnels (SUMER 2008-2009)

Programme : 2008
Émetteur : Dares

Au cours de sa réunion du 30 novembre 2007, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête SURveillance MÉdicale des Risques professionnels (SUMER 2008-2009).

Cette enquête fait suite à trois enquêtes sur le même sujet, qui avaient été présentées au Cnis pour simple information. L'enquête 2008-2009 est la première à être examinée pour avis d'opportunité et soumise au comité du label. Comme les précédentes éditions, elle a pour objectif de décrire l'ensemble des expositions liées aux postes de travail auxquelles sont soumis les salariés, de caractériser ces expositions (durée et intensité) et de décrire les protections collectives ou individuelles mises en place par les entreprises. Le champ de l'enquête déjà élargi en 2003 sera étendu à la Fonction publique d'Etat et territoriale en 2008-2009.

L'enquête SUMER répond à une demande de la Direction Générale du Travail (suivi du Plan Santé Travail) et de la Direction Générale de la Santé (suivi de la Loi de programmation en santé publique). Elle fournit des indicateurs de suivi prévus dans la loi de santé publique d'août 2004, le plan Cancer 2003-2007, le Plan Santé Travail de février 2005.

Les thèmes abordés sont les contraintes organisationnelles et relationnelles, les ambiances et contraintes physiques et l'exposition à des produits chimiques. Par ailleurs un autoquestionnaire porte sur la vision qu'a le salarié de son travail.

L'enquête aura lieu d'octobre 2008 à fin 2009 selon une méthodologie de tirage différente des précédentes. Ce changement est rendu nécessaire par la réforme de la médecine du travail de 2003. Plusieurs méthodes sont envisagées : tirage des salariés dans la liste des salariés affectés au médecin du travail ou tirage dans les visites. Ces choix seront faits par le comité scientifique - qui réunit des organismes et personnalités spécialistes des risques professionnels - au cours du premier semestre 2008. Ils seront soumis aux partenaires sociaux lors de la réunion du comité de suivi qui suivra. La collecte sera réalisée au cours de la visite médicale au moyen d'un questionnaire anonyme standardisé, rempli par le médecin du travail. Le médecin pourra compléter le questionnaire en procédant à une visite du poste de travail pendant son tiers-temps. Le salarié remplira l'autoquestionnaire seul dans la salle d'attente.

Les résultats seront diffusés dans les publications habituelles de la Dares, de l'INRS, de l'INSERM, de l'InVS et de l'Anact, dans la presse spécialisée et des revues scientifiques (ergonomie, épidémiologie, sociologie, ...).

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.